



**Arrêté**  
**Portant permis de stationnement**

**Mairie de l'Île Bouchard**

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;  
Vu le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu la demande de Madame DA SILVA Josefa domiciliée au 35 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard en date du 05 avril 2024, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 35 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mercredi 10 avril 2024 au dimanche 14 avril 2024, Madame DA SILVA Josefa demeurant au 35 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard est autorisée à procéder à un déménagement au 35 rue Gambetta 37220 à l'Île Bouchard.

**Article 2** : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :  
- stationnement : Réservation de deux places de stationnement devant le 35 rue Gambetta ;  
- sécurité : Les piétons prendront le trottoir d'en face durant le déménagement ;

**Article 3** : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

**Article 4** : Madame DA SILVA Josefa occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5** : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 05 avril 2024

Arrêté n° 2024-04-77	
PUBLIÉ LE	05/04/2024
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,

Nathalie VIGNEAU